

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions, des
affaires internationales et européennes
et des relations avec les communes

Papeete, le 19 OCT. 2022

N° 107-2022

RAPPORT

Document mis
en distribution
Le 19 OCT. 2022

relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes,

par Madame la représentante Sylvana PUHETINI

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5171/PR du 22 juillet 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice.

La réglementation budgétaire, comptable et financière du Pays prévoit qu'après avoir constaté la concordance du compte administratif avec le compte de gestion, les résultats excédentaires de l'année N-1, cumulés avec les résultats antérieurs reportés soient repris au budget de l'année N.

Les résultats du compte administratif du CESEC, adopté au préalable par l'assemblée de la Polynésie française, en concordance avec le compte de gestion, sont les suivants :

➤ Pour l'exercice 2021

	Fonctionnement
Recettes	97 010 691
Dépenses	110 691 018
Solde	- 13 680 327

➤ Résultats cumulés

	Fonctionnement
Antérieur (à 2021)	74 069 441
Exercice 2021	- 13 680 327
Cumuls	60 389 114

Il est donc à présent nécessaire que le résultat de la section de fonctionnement de l'institution sur l'année 2021 ainsi que ses résultats sur les exercices antérieurs, soient affectés au budget de l'année 2022.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du CESEC à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à soixante millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent quatorze francs pacifique (60 389 114 F CFP), se décomposant comme suit :

Libellé	Montant en FCP
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	- 13 680 327
Résultat de fonctionnement antérieurs reportés	74 069 441
Total	60 389 114

Le résultat de fonctionnement cumulé est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans des budgets modificatifs.

*
* *

Examiné en commission le 19 octobre 2022, le projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel de l'exercice 2021 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LA RAPPORTEURE

Sylvana PUHETINI

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du CESEC à la clôture de l'exercice 2021 s'élève à soixante millions trois cent quatre-vingt-neuf mille cent quatorze francs pacifique (60 389 114 F CFP), se décomposant comme suit :

Libellé	Montant en F CFP
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	- 13 680 327
Résultat de fonctionnement antérieurs reportés	74 069 441
Total	60 389 114

Le résultat de fonctionnement cumulé est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans des budgets modificatifs.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG